

TABLEAU RECAPITULATIF DES SIGNATAIRES AUX DEMANDES D'AGREMENTS

Intervenants Catégories	BENEVOLES		Formulaire	REMUNERES	Formulaire
	1 ^{ère} demande	renouvellement		1 ^{ère} demande et renouvellement	
EPS Education musicale Arts visuels Code de la route	IA DASEN	IEN	Formulaire bénévoles rémunérés	IA DASEN	Formulaire bénévoles rémunérés
ETAPS				IA DASEN	ETI ETG
Comités sportifs				IA DASEN	ICI ICG
Informatique BCD Autres...	Autorisation du directeur et information auprès de l'IEN Uniquement le formulaire papier qui se trouve sur le site EPS de la DSDEN		Formulaire de demande d'avis	Information IEN	Avis IEN formulaire bénévole, BCD, informatique, autre...

IA DASEN : Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

Attention :

- Un renouvellement d'agrément doit se faire dans les mêmes conditions que l'agrément signé l'année précédente, sinon il est nécessaire de refaire une demande de premier agrément.
- Le cas des ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) fait l'objet d'un agrément signé obligatoirement par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement) et concerne les formulaires ETI (cas de personnes isolées en 1^{ère} demande ou en renouvellement) et ETG (liste de personnels en agrément à renouveler).
- Le cas des intervenants des comités sportifs pour lesquels une convention a été signée entre le comité/l'USEP/la DSDEN54 fait l'objet d'un agrément signé obligatoirement par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement) et concerne les formulaires ICI (cas de personnes isolées en 1^{ère} demande ou en renouvellement) et ICG (liste de personnels en agrément à renouveler).